

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COLLEX-
BOSSY

Séance ordinaire du mardi 23 juin 2026, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,

Présents

Mme NOLL Dorothea, Présidente
Mme TAHERI Odile, Vice-Présidente
Mme MOTA Rose Marie, Secrétaire
M. SAUVAGNAT Pierre
M. KENDE Michael
M. PESENTI Sébastien
M. POTVIN Thierry
Mme GARCIA Sarah
M. FERRILLO Maximilien
M. STEIMER Didier
M. VERARDI Tiziano
Mme FLAMMIA Gabrielle
M. PFEIFFER Pablo
Mme PATAKI Nathalie

Absents excusés

Mme COLLINS Alexandra

Exécutif

Mme MALHERBE Sylvie, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, conseiller administratif
M. MUÑOZ Ricardo, conseiller administratif

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme BLANC Leyna, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 26 mai 2026
2. Communications du bureau du Conseil municipal
 - a) Entrée en force de la décision de l'ACG du 25 mars concernant une nouvelle enveloppe de Fr 800'000 en faveur de 6 commissions de l'ACG
 - b) Pétition chemin des Chaumets
 - c) Courrier habitants contre la sortie du parking Houchettes
 - d) Courrier de M. Blanc concernant la location de tables et de bancs
3. Communications du Conseil administratif
 - a) Autorisations de construire
4. Rapports des commissions
5. Délibération 6/2026 pour l'acquisition d'un camion de pompiers de type « tonne pompe » d'un montant de Fr 350'000 TTC
6. Résolution 3/2026 concernant la pose d'une barrière automatique avec alimentation autonome sur batteries à la douane de Bois-Chatton
7. Résolution 4/2026 concernant des mesures de la qualité de l'air et du niveau de bruit
8. Droit d'opposition des conseillers municipaux suite à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 13 mai 2026 relative à la reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC allouée à la FOCPE, pour un montant de 400'000 francs
9. tirage au sort des futurs locataires des parcelles agricoles communales, période 2026-2032
10. Propositions individuelles et questions

Huis clos « Houchettes »

À l'issue de la séance, la parole sera donnée au public.

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à ses collègues. Absente, Mme COLLINS Alexandra est excusée.

La Présidente débute la séance avec un discours introductif :

« Bonsoir à tous,

Comme le veut la tradition, tout début de présidence s'accompagne d'un petit discours. J'ai donc le plaisir d'endosser ce rôle de première dame de la commune de Collex-Bossy pour la sixième fois, après 2009, 2012, 2015, 2019, 2024 et maintenant 2026.

Les années se suivent et, heureusement, ne se ressemblent pas. Certaines sont plus calmes, d'autres plus chargées, mais chacune apporte son lot de surprises et de défis, surtout de défis.

Il paraît donc que je suis, pendant une année, la première dame de la commune. Pour être tout à fait honnête, cela ne change pas grand-chose au quotidien... si ce n'est peut-être quelques sollicitations supplémentaires, auxquelles on répond avec plaisir, et quelques responsabilités en plus que l'on assume avec le même enthousiasme, ou presque.

Pour ce discours, j'ai repensé à un évènement qui a eu lieu la semaine dernière, à savoir la passation de commandement de notre compagnie de sapeur pompiers. J'en profite pour remercier Eric Hubmann

pour ces 10 ans de commandement et souhaiter beaucoup de plaisir à Marc Bezençon pour cette reprise et le remercier par avance pour son engagement.

Cela m'a amenée à faire un parallèle entre les pompiers bénévoles et nous, les conseillers municipaux.

Évidemment cette comparaison à ses limites. Les pompiers sauvent des vies, interviennent dans l'urgence et portent une tenue impressionnante : casque, veste, bottes... Nous notre équipement se résume plutôt à un ordinateur et quelques dossiers. C'est clairement moins spectaculaire, je l'avoue. Les enfants rêvent de monter dans leur camion et de se faire photographier. J'ai comme un doute sur leur envie de monter dans nos voitures, sur nos vélos ou de poser fièrement à côté d'un conseiller municipal !

Et pourtant, nous partageons qqch d'essentiel : nous sommes engagés pour notre commune et nous lui consacrons beaucoup de temps. Certes de manière plus discrète, il n'y a pas de sirène lors de notre arrivée, même si je l'avoue, cela aurait sans doute un certain effet.

Nous avons aussi la volonté de servir l'intérêt général et de contribuer, à notre manière, à faire vivre notre commune.

Plus sérieusement, une commune vit grâce aux femmes et aux hommes qui acceptent de consacrer une partie de leur temps aux autres. Cet engagement prend des formes différentes, mais il mérite toujours d'être salué.

Je souhaite donc profiter de cette occasion pour remercier chaleureusement l'ensemble de mes collègues du Conseil municipal. Nous nous sommes engagés pour des raisons diverses, avec des parcours, des sensibilités et des expériences variés. C'est précisément cette diversité qui fait notre richesse et notre force.

Je souhaite que nous puissions poursuivre notre mission avec sérieux, bien sûr, mais aussi avec convivialité, humanité et humour. Car même si nous ne combattons pas les incendies, nous savons parfois éteindre quelques départs de feu... au moins dans nos commissions !

Je vous remercie pour votre attention et votre confiance. »

1. Approbation du procès-verbal du 26 mai 2026

La Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026.

Constatant l'absence d'observations sur le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026, la Présidente soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 14 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

À l'unanimité de 10 voix pour, aucune voix contre et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte le procès-verbal du 26 mai 2026.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- a) Entrée en force de la décision de l'ACG du 25 mars concernant une nouvelle enveloppe de Fr 800'000 en faveur de 6 commissions de l'ACG
Pris acte
- b) Pétition chemin des Chaumets

Le courrier, lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

« Madame, Monsieur, membres du Conseil municipal,

Nous revenons une nouvelle fois sur la situation préoccupante du chemin des Chaumets, en particulier entre les numéros 1 et 12.

Depuis plusieurs années, les habitants du secteur attirent l'attention de la commune sur les risques importants auxquels sont exposés les piétons. Malgré les pétitions et interventions répétées, aucune mesure concrète n'a à ce jour permis de remédier à un problème dont la gravité ne cesse pourtant de s'accroître.

Cette portion de route présente des caractéristiques particulièrement défavorables à la sécurité :

- les habitations donnent directement sur la chaussée ;
- aucune zone tampon ne protège les sorties des logements ;
- les piétons ne disposent d'aucun trottoir ;
- les enfants, personnes âgées et promeneurs partagent le même espace que les véhicules ; la visibilité est limitée à plusieurs endroits ;
- le trafic de transit est en augmentation constante.

Les habitants sont ainsi contraints d'emprunter quotidiennement une chaussée dont l'aménagement ne correspond plus aux usages réels du secteur.

La situation est d'autant plus préoccupante que le trafic observé n'est pas uniquement constitué des riverains. De nombreux automobilistes utilisent cette route comme itinéraire de délestage afin d'éviter les axes principaux. À cela s'ajoutent les promeneurs fréquentant le parking du domaine du château ainsi que les véhicules liés aux différents chantiers et activités économiques de la région.

Nous constatons également que des véhicules de livraison et des intervenants liés au chantier Swissroc traversent régulièrement le village par des itinéraires qui ne semblent pas correspondre aux recommandations communales. Cette circulation supplémentaire accroît encore les risques auxquels les habitants sont exposés quotidiennement.

Aujourd'hui, le danger n'est plus hypothétique. Il est permanent.

Chaque sortie d'habitation implique une interaction immédiate avec la circulation. Chaque déplacement à pied impose aux habitants de marcher sur la chaussée. Chaque croisement entre véhicules et piétons constitue un risque potentiel.

La commune ne peut ignorer que cette situation lui a été signalée à plusieurs reprises depuis plusieurs années. Les pétitions de 2020 et de 2026, les démarches des habitants ainsi que les observations sur le terrain démontrent que le problème est connu, identifié et documenté.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en matière de sécurité routière, l'anticipation des risques constitue un principe essentiel de bonne gestion publique. Attendre qu'un accident grave survienne avant d'agir reviendrait à considérer comme acceptable une situation dont chacun reconnaît déjà aujourd'hui le caractère dangereux.

Pour cette raison, nous demandons à nouveau que la partie basse du chemin des Chaumets soit aménagée en zone de rencontre.

Cette mesure présenterait plusieurs avantages :

- réduction de la vitesse effective des véhicules ;
 - amélioration immédiate de la sécurité des piétons ;
 - reconnaissance officielle de l'usage mixte de cet espace ;
-

- meilleure protection des habitants sortant directement de leur domicile ;
- amélioration de la qualité de vie du quartier ;
- cohérence avec la réalité actuelle du terrain.

Cette demande ne vise pas à empêcher la circulation, mais à adapter l'infrastructure à son utilisation réelle et à garantir un niveau minimal de sécurité aux habitants.

Nous vous demandons dès lors de prendre les mesures nécessaires dans les meilleurs délais afin d'éviter qu'un événement dramatique ne vienne confirmer les inquiétudes exprimées depuis maintenant plusieurs années.

Les habitants du chemin des Chaumets souhaitent simplement pouvoir circuler et vivre dans leur quartier sans être exposés quotidiennement à un risque qu'ils considèrent comme évitable.

Dans l'attente de votre réponse et des mesures que vous entendez mettre en œuvre, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, membres du Conseil municipal, l'expression de nos salutations distinguées.

Les habitants de la zone et signataires des pétitions »

Mme NOLL souligne que cette lettre doit être renvoyée en commission sécurité et infrastructure, en commission conjointe. Elle demande si un conseiller y voit une objection.

M. STEIMER ajoute que samedi, lors de la fête des pompiers, un cycliste a été renversé par une voiture. Il dit voir cet événement comme un signal d'alarme supplémentaire.

M. PESENTI demande à **M. STEIMER** si la mise en place de bacs plastiques au niveau du stop aurait eu un impact sur l'accident. Il demande si, en attendant septembre, ils ne pourraient pas replacer ce genre de chicanes pour essayer de réduire le flux de voitures.

M. STEIMER indique que les chicanes limitent les voitures pénétrant sur le chemin des Chaumets, car elles les obligent à respecter le stop, qui est bien trop souvent grillé par les véhicules et les cyclistes. Il dit que leur mise en place pourrait montrer que des actions sont prises.

Mme NOLL indique qu'ils rediscuteront du sujet en commission élargie.

c) Courrier habitants contre la sortie du parking Houchettes

Le courrier, lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

« À l'attention de l'Exécutif et des membres du Conseil municipal,

Nous soussignés, résidents de Collex-Bossy, souhaitons exprimer notre opposition motivée, fondée sur les observations suivantes, à la proposition présentée lors de la séance publique du 10 juin 2026 relative au projet Les Houchettes, et plus particulièrement :

- à la localisation de l'entrée/sortie du parking de 207 places sur le chemin de la Fruitière,
- ainsi qu'à l'utilisation du chemin de la Fruitière comme voie d'accès descendante pour les futurs résidents du développement.

1. Le chemin de la Fruitière est objectivement inadapté à cette fonction

Comme de nombreux participants l'ont souligné lors de la séance publique, le chemin de la Fruitière :

- est emprunté quotidiennement par les enfants se rendant à pied à l'école,
- accueille de nombreux piétons, dont des familles, des promeneurs de chiens et des personnes âgées,
- verra encore augmenter sa fréquentation de piétons avec la nouvelle liaison piétonne entre le chemin des Chaumets et le chemin de la Fruitière,

- est trop étroit pour absorber un trafic supplémentaire - sans possibilité de se croiser, ni de rajouter un trottoir, et devra déjà supporter le trafic additionnel prévu avec le projet Les Cèdres (13 appartements).

L'ajout d'un flux important de véhicules provenant d'un ensemble de 58 logements et d'une résidence senior créerait des risques de sécurité inacceptables, ainsi qu'une augmentation notable du bruit, de la pollution et de la dangerosité pour les usagers et les habitants du chemin.

2. Impact négatif sur la route de Vireloup et le centre du village

Diriger les véhicules du développement vers le chemin de la Fruitière revient à les faire déboucher directement :

- dans le centre du village,
- sur la route de Vireloup, déjà fortement sollicitée par les bus TPG, par le trafic local, et par un flux important de pendulaires, sans parler des nombreux cyclistes et piétons.

Selon l'étude CITEC, la route de Vireloup supporte déjà environ 1150 véhicules par jour. Ajouter le trafic d'un développement de cette ampleur serait disproportionné et contraire à une planification de mobilité douce cohérente.

3. Le chemin des Chaumets ne peut absorber davantage de trafic

Le projet présenté prévoit également l'utilisation du chemin des Chaumets pour accéder au chemin de la Fruitière, alors que :

- ce chemin ne peut être élargi en raison des terres agricoles adjacentes
- le chemin supporte déjà un trafic important (200 véhicules/jour selon l'étude CITEC),
- ce chemin sera encore plus sollicité avec le projet Swissroc (12 appartements et 4 duplex).

Si l'entrée du parking est placée sur le chemin de la Fruitière, les résidents du projet Les Houchettes utiliseront inévitablement le chemin des Chaumets, en arrivant depuis la route de Vireloup, pour rejoindre leur parking, aggravant encore la situation.

4. Une alternative plus logique, sûre et réalisable existe

Nous demandons que la Commune reconsidère l'emplacement de l'entrée du parking et privilégie :

- la route de Collex, ou
- le chemin des Houchettes.

Cette solution est plus cohérente pour plusieurs raisons :

1. La route de Collex est déjà un axe structurant, adapté à l'accès d'un parking privé et public. Elle offre une visibilité et une accessibilité optimales et plus proche, notamment pour les usagers des restaurants de Collex (Ferme, Café de Collex, Auberge de Collex).
2. Le chemin des Houchettes appartient à la Commune, ce qui permettrait son élargissement ou son adaptation sans contraintes liées à des terrains agricoles.
3. Les inquiétudes exprimées lors de la séance publique concernant d'éventuelles canalisations problématiques sur le chemin des Houchettes sont à démontrer. Après consultation des plans officiels de l'État de Genève, il semblerait que ces canalisations ne constituent pas un obstacle à l'aménagement d'une entrée de parking au chemin des Houchettes.

5. Nos demandes

En conséquence, nous demandons respectueusement mais fermement que la Commune :

- retire la proposition d'implanter l'entrée du parking sur le chemin de la Fruitière ; la proposition n'a été soutenue par aucun participant lors de la séance publique,
- réalise une nouvelle proposition intégrant l'accès par la route de Collex / chemin des Houchettes,
- garantisse une transparence totale et une consultation approfondie des habitants avant toute décision finale.

Nous faisons confiance à la Commune pour prendre en considération les préoccupations légitimes des résidents directement concernés et pour privilégier la sécurité, la proportionnalité et une planification urbanistique cohérente.

Nous vous remercions de votre attention et restons à disposition pour toute discussion complémentaire.

Signé,

92 résidents de Collex-Bossy de chemin de la Fruitière, route de Vireloup, chemin des Chaumets, ruelle Saint-Clément, route de Collex, route d'Ornex, chemin des Ouaches, chemin Champion et chemin du Crest-d'El.

Signatures ci-jointes. »

Mme NOLL remercie pour la lettre. Elle déclare, au nom du groupe de Collex-Bossy Ensemble, les mots suivants : « Le groupe Collex-Bossy Ensemble (CBE) condamne fermement le déroulement de la séance publique du 10 juin dernier.

La commission des Houchettes n'a jamais été informée du contenu de l'étude CITEC avant sa présentation à la population. Le travail de cette commission, créée précisément pour suivre et accompagner ce projet majeur, n'a ainsi pas été respecté.

Il est inadmissible qu'une étude aussi importante soit présentée publiquement sans que la commission en ait eu connaissance au préalable et, a fortiori, sans qu'elle ait pu en débattre ou formuler un avis. Une telle manière de procéder écarte les membres de la commission de leur rôle et remet en question le fonctionnement même de nos institutions communales.

Le groupe CBE regrette que cette décision ait été prise unilatéralement par l'exécutif, sans consultation préalable de la commission ni même de son président. Cette façon d'agir n'est pas acceptable et crée un profond malaise quant au respect des processus démocratiques et du travail accompli depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le groupe CBE déplore le déroulement général de cette séance publique ainsi que le mode de fonctionnement adopté par l'AMO. Si nous ne remettons pas en cause ses compétences techniques, nous constatons néanmoins que plusieurs demandes formulées par la commission n'ont pas été prises en compte. Il n'est pas normal que des modifications demandées à la présentation soient ignorées, ni que le président de la commission doive insister pour obtenir les documents de travail.

Nous avons aujourd'hui le sentiment qu'un certain nombre de décisions sont prises sans concertation suffisante et que les droits ainsi que le fonctionnement de la commission sont bafoués. Cette situation ne peut perdurer.

Le groupe CBE estime qu'il est indispensable de temporiser et de prendre le temps nécessaire à la réflexion. Nous parlons ici d'un projet structurant pour notre commune, probablement le projet du siècle. Il mérite une démarche exemplaire, transparente et respectueuse des institutions communales ainsi que des habitants.

Nous déplorons qu'un véritable « rouleau compresseur » semble s'être mis en marche sans tenir suffisamment compte des avis de la commission des Houchettes, du Conseil municipal et des habitants. Il ne s'agit pas d'organiser des séances publiques alibi.

Concernant plus particulièrement l'accès au parking des Houchettes, le groupe CBE s'oppose fermement à toute entrée ou sortie située sur le chemin des Houchettes ou sur le chemin de la Fruitière. Cet accès a toujours été envisagé depuis la route de Collex ; il doit donc être maintenu à cet emplacement ou, tout au plus sur le bas du chemin des Houchettes, avant la zone du compost.

Des solutions techniques existent pour gérer les contraintes liées à cet accès, notamment des systèmes de feux alternés, à l'image de ce qui existait autrefois au parking du Port Gitana. Des solutions existent également pour répondre aux contraintes liées aux infrastructures des SIG.

Le groupe CBE refuse toute augmentation du trafic dans le village de Collex, notamment sur les secteurs de Vireloup, de la Fruitière, des Houchettes ou du chemin des Chaumets. Il est primordial de préserver la sécurité des habitants, la qualité de vie du village ainsi que les itinéraires de promenade qui font la richesse de notre commune.

Depuis des années, les habitants de Collex supportent quotidiennement les nuisances liées au trafic pendulaire. Il ne serait donc pas excessif que les pendulaires acceptent eux aussi quelques désagréments liés à l'accès au parking. Après tout, le confort des uns ne peut pas systématiquement se faire au détriment de la qualité de vie des autres. Cela vaut aussi pour les habitants de Collex, le but n'étant pas de se renvoyer la patate chaude. Cette situation contribuerait également à réguler naturellement le flux de véhicules.

En conséquence, le groupe Collex-Bossy Ensemble demande :

- que le travail de la commission des Houchettes soit pleinement respecté et que les présentations ou autre support de communication public lui soit systématiquement montrées lors de la séance de commission précédente toute communication publique ou décision importante ;
- qu'aucune étude ou variante ne soit présentée à la population sans avoir été préalablement examinée à minima par la commission voir par l'ensemble du conseil municipal ;
- que l'exécutif garantisse une collaboration transparente et constructive avec la commission et le Conseil municipal ;
- que le rythme du projet permette une réflexion approfondie et une prise de décision sereine, dans l'intérêt de l'ensemble des habitants ;
- que l'accès au parking soit maintenu sur la route de Collex et qu'aucune solution augmentant le trafic au cœur du village ne soit retenue ;
- qu'une véritable concertation soit engagée afin que ce projet majeur soit porté collectivement et bénéficie d'une adhésion aussi large que possible. »

Mme TAHERI ajoute qu'un projet d'une telle ampleur, de par son emprise géographique et de par son budget, doit avoir le soutien de la population locale et riveraine. Elle dit qu'à plusieurs reprises, ils ont insisté sur la nécessité d'une meilleure communication entre l'exécutif et le délibératif et entre les décideurs et les concitoyens. Elle indique que ce qu'il s'est passé lors de la séance publique reflète exactement ce qu'ils ne veulent plus voir. Elle dit avoir eu l'impression que l'Assistante Maître d'Ouvrage a lancé un ballon d'essai au sujet du positionnement de l'entrée du parking et des flux de circulation. Elle souligne que la réponse du public a alors été claire et qu'elle doit être respectée. Elle ajoute que leurs arguments sont frappés de bon sens et qu'ils concernent la sécurité de l'ensemble des habitants et non de quelques privilégiés. Elle dit être surprise que les habitants des Chaumets aient dû batailler depuis si longtemps pour la sécurité de leur chemin sans y voir de réel progrès.

M. FERRILLO souligne que la commission s'est réunie il y a peu de temps pour y partager les mêmes éléments. Il ajoute que la plupart des propos tenus par Mme NOLL sont aussi portés par son groupe et lui-même. Il dit que la commission doit redevenir le délibératif et qu'il faut aller dans ce sens. Il souligne qu'il faudra regagner une certaine confiance auprès de la population pour comprendre que le projet va devoir changer et que des éléments devront être négociés pour tenir compte des différents intérêts. Il ajoute que pas tous les membres de l'exécutif participent à ces commissions dû à l'existence de dossiers différents. Il trouve important qu'un temps s'écoule entre la commission et une séance publique de façon à ne pas être surpris lors d'une séance publique à la manière dont ils l'ont été. Il ajoute qu'il faut tirer conséquence de cet échec de façon à ce que ça ne se reproduise plus.

Mme MALHERBE indique que concernant la séance publique, ils en ont discuté tout à l'heure en commission Houchettes et qu'ils ont bien compris le message. Elle ajoute que des informations ont déjà été transmises pour repousser les dates des présentations futures des Houchettes.

Mme NOLL propose que le courrier soit renvoyé en commission Houchettes ou en commission élargie. Elle pense qu'il est important de prendre le temps de juger le pour et le contre et de ne pas simplement renvoyer le problème. Elle dit qu'il faut réfléchir clairement à ce qui doit être fait pour l'entrée du parking, mais aussi pour le projet dans sa globalité.

d) Courrier de M. Blanc concernant la location de tables et de bancs

« Madame, Monsieur,

J'ai effectué une demande début juin pour la location de tables extérieurs avec bancs. À la suite des échanges avec le secrétariat, j'ai été informé que les tables et bancs n'étaient plus livrés et qu'il était nécessaire d'aller les retirer directement au dépôt de la voirie. J'ai également été très surpris d'apprendre que les employés communaux n'avaient plus le droit d'aider au chargement et déchargement des tables et bancs. Ces derniers sont encombrants et très lourds. Sans l'aide du personnel de la voirie, que je remercie au passage, aurais-je du solliciter l'aide de ma femme enceinte de 7 mois ou de mon père de plus de 70 ans pour porter ces éléments ?

Je souhaiterais comprendre les raisons ayant poussé l'Exécutif à adopter le règlement modifié le 21 juin 2026. L'Exécutif a-t-il pensé aux personnes âgées ou ne pouvant pas déplacer le matériel si lourd ? De plus, devrions-nous tous nous munir de camionnette pour profiter du matériel communal mis en location ? A noter également que l'adaptation du règlement associé à une perte de service n'a tout de fois pas laissé place à une réduction du coût de location...

Vous souhaitant bonne réception du présent courrier et de sa transmission aux entités citées dans l'adressage du présent courrier. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations. »

Mme FLAMMIA indique ne pas comprendre la décision, surtout lorsqu'on sait à quel point les tables sont lourdes. Elle pense que c'est un service qui est à offrir à la population. Elle dit ne pas comprendre les raisons ayant mené à cette décision puisque ça ne permet pas de faire gagner du temps aux employés communaux qui doivent maintenant attendre les habitants chargeant leur propre voiture. Elle souligne être du même avis que M. Blanc, que c'est un service à maintenir à la population, auquel cas, les gens iront chercher leur table ailleurs.

M. CHAHLAOUI indique que ce n'est pas de gâité de cœur que l'exécutif a dû retoucher ce règlement. Il explique que le modèle a été repensé car la livraison des tables était devenue chronophage et que l'aspect technique des tables demandait un déplacement avec des Clark, ce qui posait un problème d'assurance puisque ces véhicules ne sont pas censés aller sur la route d'un point de vue sécuritaire. Il souligne qu'ils mettent toujours la location des tables à disposition des habitants mais que la livraison ne peut maintenant plus être assurée. Il indique qu'il faut parfois savoir faire des efforts pour se mettre en conformité. Il explique que ce point était agendé à l'ordre du jour de la commission cohésion sociale du mois de mai, qui n'a finalement pas eu lieu, et qu'il a omis d'informer les commissaires par voie de circulation. Il ajoute qu'une idée serait de se doter de plusieurs modèles de tables et bancs plus amovibles et légers pour être plus facilement chargeables dans les véhicules privés.

M. PESENTI indique que c'est un service à rendre à la population et qu'il faudrait retraiter le sujet en commission cohésion sociale. Il ajoute qu'ils pourraient remettre le Clark aux normes. Il souligne que c'est un plus à maintenir pour la population et qu'il faut trouver des solutions. Il propose de rajouter une somme symbolique pour honorer la livraison. Il indique que ça fait largement partie du contribuable et qu'ils doivent continuer à offrir ce service à la population si c'est possible.

Mme NOLL propose alors de renvoyer ce courrier en commission cohésion sociale où ils pourront en débattre. Elle se demande toutefois comment le Clark livre les tables pour le tournoi Crispini « ... » s'il est interdit de circulation sur la route.

Mme NOLL ajoute que, comme chaque année, ils ont reçu une proposition de réservation pour aller voir la revue. Elle explique que le bureau organisera ou non une activité pour le Conseil. Elle souligne que c'est une idée qui s'avère latente chaque année.

3. Communications du Conseil administratif

Mme MALHERBE indique, par rapport au Tour de France féminin, qu'ils ont reçu les horaires pour les passages du 2 août. Elle dit que cette étape reliera passage Aigle à Genève. Elle souligne que le hameau de Mâchefer sera complètement fermé à la circulation de 15h à 18h ce jour-là pour des raisons d'installation et de démontage de la course. Elle dit qu'ils communiqueront prochainement avec les habitants pour leur indiquer de se garer ailleurs s'ils veulent pouvoir partir du hameau. Elle ajoute que le 3 août, la route de Collex sera elle aussi fermée. Elle souligne qu'ils n'ont pas encore les horaires mais qu'ils informeront les habitants à ce sujet.

M. PESENTI souligne la présence de cours au hameau de Mâchefer et qu'il serait bien de regarder avec le manège pour informer les personnes participant aux activités.

M. CHAHLAOUI indique qu'après concertation avec l'école, le Petit Chevalier, la commission événement et sur recommandation du médecin cantonal, il a été décidé d'annuler le cortège de la fête des promotions du vendredi 26 juin. Il dit que le rendez-vous sera donné à 18h15 directement sous le préau.

M. PESENTI dit avoir été interpellé par quelques parents qui se demandent si des mesures ont été prises concernant la canicule.

M. CHAHLAOUI explique qu'en plus de l'annulation du cortège, il y aura plusieurs points d'eau à disposition pour se rafraîchir ainsi que l'ouverture du bar en avance. Il souligne la volonté de la commune de maintenir cet événement contrairement à d'autres communes.

Mme PATAKI demande si ce serait possible de louer des ventilateurs industriels pour prévoir une zone de rafraîchissement.

M. CHAHLAOUI souligne que les Samaritains seront présents lors de la fête. Il explique que toute la fête se déroulera à l'extérieur. Il indique qu'il se renseignera à propos des ventilateurs mais que l'idée de base est d'offrir un accès rapide à des points de rafraîchissement à l'ombre.

M. PESENTI demande si le four à pain pourrait être utilisé comme zone fraîche.

M. CHAHLAOUI indique d'expérience, qu'à cette période de la journée, il fait plus chaud à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il souligne que la décision n'a été prise que cet après-midi et qu'ils vont envisager toutes les possibilités à disposition pour faire en sorte que les gens participent à la fête. Il ajoute que la commission événement lance cette année le projet de « Collex-Bossy en Plein Air ». Il explique que plusieurs événements seront organisés en plein air pour répondre aux attentes de toute la population, petits et grands.

Mme TAHERI souligne que la commission a prévu des points de repli en cas de mauvais temps.

M. MUÑOZ indique que l'ACG, dans son assemblée générale extraordinaire du 10 juin, a voté à l'unanimité la subvention pour le terrain synthétique du Stade Marc Burdet. Il indique qu'il s'agit d'une étape en plus et que la dernière étape est le droit d'opposition des conseillers municipaux. Il indique qu'ils peuvent considérer que 90 % de la subvention est acquise.

4. Rapport des commissions

4.1 Commission Sécurité élargie avec la Commission Territoire

(Rapport de Mme Rose Marie MOTA, Présidente)

Mme MOTA indique qu'une commission réunie entre la commission territoire et la commission sécurité a eu lieu le 8 juin et qu'elle présentera la partie sécurité. Elle explique qu'il s'agissait du rendu d'un audit qui a eu lieu sur Collex concernant une étude sur l'éclairage nocturne. Elle souligne que 68 points lumineux ont été concernés par cet audit. Elle explique que la méthodologie de l'étude a été de passer en voiture avec une sonde pour récolter des données sur la lumière des lampadaires. Elle indique que de nombreux points d'amélioration ont été repérés. Elle souligne que lorsqu'il s'agit de pollution lumineuse, les flux lumineux et la couleur de la lumière jouent un rôle central. Elle indique qu'il faut alors bien éclairer vers le sol et non vers le ciel et privilégier la lumière blanche plutôt qu'orangée. Elle ajoute que plusieurs solutions ont été partagées et que, suivant les rues et routes, une des solutions ou une combinaison des solutions peut être envisagée. Elle indique que les solutions vont du remplacement des lampadaires au rehaussement des mâts de 4 à 6 mètres de hauteur ou encore à l'accréditation de nouveaux points lumineux. Elle indique que la commission a demandé si des luminaires intelligents pouvaient être envisagés et que la réponse a été positive. Elle souligne que la commission n'a pas encore pris de décision. Elle ajoute qu'ils devront se mettre aux normes s'ils décident d'allumer les lampadaires et de revenir à l'allumage public. Elle précise qu'aucune loi n'oblige une commune à allumer le village et que s'ils décident de rejoindre Optimalux les normes ne s'appliqueront pas. Elle indique que la commune n'est pas responsable des accidents. Elle souligne qu'il est important de comprendre le fonctionnement qu'ils décident de le faire ou non. Elle ajoute que la commission va inviter les SIG pour qu'ils puissent leur proposer une meilleure gestion de l'éclairage.

4.2 Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la laiterie de Bossy

(Rapport de Mme Gabrielle Flammia, Vice-présidente)

Mme FLAMMIA indique que, lors de la commission élargie de la Laiterie du 22 juin, les architectes ont présenté toutes les autorisations de construire et de démolir à venir. Elle dit qu'il s'agissait de la démolition de deux garages à l'arrière de la Laiterie qui ont un dépôt en juin 2026 et des travaux prévus en août 2026. Elle explique qu'il y a actuellement une APA pour l'assainissement et le drainage de la Laiterie ainsi que l'abattage d'une haie. Elle souligne que ces travaux sont importants et doivent être faits rapidement en raison de la présence du mûre. Elle dit que le dépôt est aussi pour juin 2026 avec des travaux prévus en août 2026. Elle dit que la demande définitive pour la transformation de la Laiterie sera déposée en juillet 2026 pour des travaux prévus en mars 2027.

Mme NOLL ajoute qu'une séance d'information aura lieu cet automne en commun avec la commission infrastructure.

4.3 Commission Sécurité élargie avec la Commission Territoire

(Rapport de Mme Rose Marie MOTA, présidente)

Mme MOTA indique que le 17 juin, une commission élargie a eu lieu concernant une étude de stationnement réalisée à Collex. Elle explique que la commission a demandé cette étude car ils ont constaté différents problèmes : voitures ventouses, saturation des parkings autour des restaurants et wallet parking lié à l'aéroport. Elle dit qu'un inventaire de l'offre publique et privée de parking a été fait ainsi que des relevés de données, réalisés un jeudi et un samedi. Elle indique que l'étude a conclu qu'ils n'étaient, en général, pas en suroccupation des parkings. Elle dit que l'offre privée est largement supérieure au nombre de voitures immatriculées sur Collex. Elle souligne que c'est un sujet que la commission doit traiter et qu'ils prendront le temps de s'en occuper.

4.4 Commission ad-hoc traitant du projet des Houchettes

(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, vice-président)

M. FERRILLO indique qu'une séance s'est tenue le 20 mai avec pour ordre du jour un seul point : l'état des lieux de la procédure d'appel d'offres. Une présentation de la situation a été effectuée par l'AMO Mme Loeillet, présentation qui mentionnait des modifications au projet initial, ce qui fera l'objet d'une présentation publique. À l'issue de la séance du 20 mai dernier, un vote de tendance et de soutien aux démarches de l'Exécutif a été effectué par 6 voix pour et une abstention. Il rappelle ici que cette séance était une commission réunie à laquelle les conseillers municipaux ont pu assister et voter.

4.5 Commission Événements

(Rapport de Mme Odile Taheri, présidente)

Mme TAHERI indique que la commission s'est réunie le 9 juin. Elle dit qu'ils se sont intéressés aux événements passés et futurs. Elle explique que la commission avait réfléchi à faire un événement autour du passage du Tour de France féminin, mais qu'ils en ont conclu que la meilleure chose à faire était simplement d'informer le public sur les points de visibilité de la course. Elle ajoute que la commission a déterminé les grands axes de l'année 2027 en visant deux objectifs : répondre du mieux possible aux attentes de la population et essayer de ménager le personnel communal qui est déjà très sollicité. Elle ajoute que l'événement Eco'llex-Bossy allait être scindé en deux et qu'ainsi, la commission événement garderait la partie « Nettoyons notre Village » et le reste serait transmis à la commission territoire avec le budget qui va avec. Elle dit que la commission a aussi commencé à réfléchir à l'hommage qu'ils aimeraient rendre à François Durafour, un aviateur mort en 1967. Elle ajoute qu'ils ont aussi validé formellement par un vote, le dispositif de dédommagement des associations qui s'engagent pour les manifestations communales. Elle introduit aussi la possible coopération avec le centre des requérants d'asile du Grand-Saconnex. Elle explique que les requérants d'asile pourraient venir, pour les grands événements, aider à installer et ranger. Elle indique que la commission a donné un vote de principe favorable à l'exploration de cette coopération. Elle ajoute que la commission n'est pas encore arrivée à une conclusion quant à l'emplacement de la statue de la chrysalide acquise récemment.

4.6 Commission Infrastructure

(Rapport de Mme Natalie Pataki, Vice-présidente)

Mme PATAKI indique que la commission s'est réunie le 15 juin. Elle dit que les sujets étaient centrés sur la barrière de Bois-Chatton puisqu'ils ont voté pour le choix de l'entreprise. Elle dit qu'ils ont aussi donné un préavis positif concernant la résolution présentée plus tard, qu'ils se sont penchés sur la situation du parking de Bossy et qu'il y a

aussi eu une vraie discussion sur le suivi de dossier de la zone 30 et la zone de rencontre. Elle ajoute qu'ils ont aussi décidé, avec la commission de la Laiterie, de faire une présentation publique.

4.7 Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin

(Rapport de Mme Dorothea Noll, Présidente)

Suite de l'analyse acoustique

La commission fait le point sur le projet d'analyse acoustique. Une rencontre a eu lieu avec les riverains afin d'identifier les emplacements des capteurs. En l'absence d'événements majeurs au printemps, il a été décidé de reporter les mesures aux mois de septembre ou octobre 2026. La commission estime qu'il s'agit de la dernière opportunité pour mener cette étude et confirme sa volonté d'aboutir cette année.

Sondage après deux ans d'exploitation

Le calendrier du sondage a été présenté. Une première version du questionnaire sera soumise à la commission en juin pour validation. L'envoi aux habitants concernés est prévu fin août 2026, avec un rappel à la mi-septembre. Les résultats devraient être présentés à la commission à la mi-octobre, puis à la population.

Mise à ban des parkings

La commission a poursuivi ses travaux sur la problématique des parkings. Les réflexions se poursuivent et le dossier reste en cours d'examen.

Procédure auprès de la Cour des Comptes

Aucune évolution particulière n'est à signaler à ce jour concernant la procédure en cours.

Pompe à chaleur

Les premiers tests effectués sur la pompe à chaleur montrent qu'un fonctionnement à 60 % de sa puissance réduit fortement les nuisances sonores tout en assurant actuellement le fonctionnement du réseau communal. Des tests complémentaires sont encore nécessaires afin de confirmer la capacité du système à couvrir durablement les besoins en eau chaude. Un rapport technique est attendu.

Divers

La commission a été informée de possibles traces d'humidité dans la partie restaurant de la Ferme. Une vérification sera demandée afin d'identifier rapidement d'éventuels défauts avant l'échéance des garanties.

Par ailleurs, la présidente a présenté un relevé des nuisances signalées durant le mois de mai. Trente-sept événements ont été recensés, principalement liés au stationnement et au bruit. Un seul appel à la police a été enregistré pour des nuisances sonores.

4.8 Commission Territoire, Environnement et Agriculture

(Rapport de Mme Dorothea Noll, Présidente)

La commission s'est réunie en séance élargie afin de faire le point sur les projets de décharges de type D et de type A ainsi que sur les échanges intervenus récemment entre l'exécutif communal et le Conseiller d'État chargé du territoire Nicolas Walder.

Concernant la décharge de type D destinée au stockage des mâchefers, il ressort des informations communiquées que les études géologiques menées sur le site de Bourdigny à Satigny sont favorables.

En conséquence, la probabilité qu'une décharge de type D soit implantée sur le territoire de Collex-Bossy apparaît aujourd'hui comme faible, sans toutefois être totalement écartée. Il faut donc rester vigilant et solidaire des autres communes.

La commission a pris note que le canton reste soumis à une obligation fédérale de trouver une solution de stockage pour ces déchets et qu'aucune alternative légale à l'enfouissement n'existe actuellement.

S'agissant de la décharge de type A projetée sur le territoire de Bellevue, le projet demeure d'actualité. Un nouvel exploitant ayant repris le dossier, une nouvelle demande sera déposée. Ricardo a souligné que plusieurs points demeurent particulièrement sensibles, notamment la durée d'exploitation du site, la protection du hameau du Crest-d'El contre le trafic routier, ainsi que la nécessité d'un dialogue transparent entre le canton et les communes concernées.

La commission a également abordé les préoccupations relatives à la qualité de l'air et aux nuisances sonores pouvant découler de l'exploitation future de la décharge de type A. Les membres ont estimé qu'il était indispensable de disposer d'un état initial de référence (T0) avant tout développement du projet.

À l'issue des discussions, la commission a décidé, par 9 voix pour, et une abstention, de proposer au Conseil municipal une résolution visant à mandater l'exécutif pour réaliser une étude indépendante de la qualité de l'air et du bruit sur plusieurs secteurs du territoire communal, comprenant au minimum le Crest-d'El, le stade et l'école. Cette étude devra constituer une base de référence permettant un suivi objectif de l'évolution de ces paramètres dans le temps.

Enfin, la commission a réaffirmé sa volonté de rester étroitement associée au suivi des dossiers des décharges et de maintenir une vigilance particulière quant aux impacts potentiels pour la population et le territoire communal.

4.9 Commission Finances et Administration

(Rapport de M. Michael Kende, président)

M. KENDE indique que la séance a eu lieu le 16 juin. Il dit qu'ils ont parlé de délibération pour l'achat d'un camion de pompier de type tonne/pompe d'un montant de Fr. 350'000 pour des raisons qui vont être évoqué au moment de la délibération. Il souligne qu'ils ont donné un préavis négatif quant à cet achat. Il ajoute qu'ils ont parlé de la pose de la barrière pour la douane de Bois-Chatton et que la commission a donné un préavis positif. Il dit qu'ils ont discuté du plan d'investissement de la commune. Il indique que le but était d'être à l'aise avec tous les investissements qui vont arriver. Il explique que c'est pour ça que la commission pense que c'est quelque chose qui devrait être fait deux fois par année. Il indique, concernant les Houchettes, que le projet fait de grands progrès. Il indique qu'ils ont aussi parlé de la procédure d'appel d'offres de l'entreprise totale. Il ajoute qu'ils n'ont pas pu voir la présentation de CITEC puisqu'elle n'était pas prête avant la présentation publique. Il dit qu'il y a eu une réunion plus tôt pour discuter de la situation de la présentation publique. Il dit que tout le monde a eu une surprise concernant le parking. Il souligne que la commission a des projets début septembre pour voir comment ils pourraient faire pour la commission, pour l'exécutif mais surtout pour le public. Il dit être serein quant à l'amélioration de cette situation et des prochaines commissions. Il rappelle qu'un huis clos concernant l'entrée du parking a lieu à la fin de cette séance.

5. Délibération 6/2026 pour l'acquisition d'un camion de pompiers type « tonne pompe » d'un montant de Fr 350'000 TTC

Vu les problèmes que rencontre le camion actuel de transport d'eau, acheté en 2011, soit une pompe défectueuse qui doit être changée et, selon l'état-major de la compagnie CP 24, un camion ne correspondant plus aux besoins actuels

Vu l'offre de Feumotech pour l'achat d'un camion « tonne pompe » de démonstration pour un montant de Fr 350'000 TTC hors frais d'immatriculation et d'assurance

Vu les préavis des commissions sécurité (positif) et finances (négatif)

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

D E C I D E
par X oui, X non et X abstentions

1. D'acquérir le camion tonne pompe de démonstration Feumotech type MAN TGM 13.290 BL 4x4
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 350'000 F destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 15 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 350'000 F afin de permettre l'acquisition de ce véhicule

Exposé des motifs :

En mai 2026, l'Etat major de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de la commune de Collex-Bossy (CP24) est venu présenter une demande d'achat d'un véhicule de transport d'eau, de type tonne-pompe.

Ci-dessous est reproduit l'argumentaire exposé lors de cette séance :

Problématiques actuelles

- Le camion actuel (Iveco) de 2011 n'a plus de moyen d'extinction depuis septembre 2025
 - Pannes à répétition de la pompe nécessitant finalement un remplacement complet
 - Le système de pompe actuel n'est plus aux normes pour la première intervention dans les bâtiments
- Le constructeur ne recommande pas de modifier le camion actuel
 - Remplacer la pompe par le même modèle ne permettrait pas d'intervenir dans les bâtiments
 - Nécessite de grosses modifications structurelles pour loger une nouvelle pompe et une nouvelle cuve
 - L'autonomie en intervention serait limitée (cuve plus petite et pompe avec plus haut débit)
 - Répartition des hydrantes sur la commune
 - Certains lieux d'intervention sont jusqu'à 700m d'un point d'eau, nécessitant de pouvoir intervenir en autonomie d'eau en attendant d'installer le transport d'eau
- En somme... ce camion ne correspond plus aux besoins actuels

Problématiques futures :

- Augmentation des nouvelles constructions et immeubles dans la commune, environnement urbanisé, incivilités...
- Risque d'augmentation de petites interventions nécessitant un camion pompe fiable
- Augmentation des risques climatiques avec des pluies plus abondantes
- Risque d'augmentation des inondations
- Notre camion ne correspond donc pas aux problématiques futures non-plus.
- Solution proposée : achat d'un nouveau véhicule TP correspondant aux besoins actuels et futurs.

Démarches entreprises :

- Étude de toutes les possibilités de modification et revalorisation de l'Iveco
 - Modification non-recommandée par les constructeurs
-

- Le camion n'intéresse aucun autre corps de sapeurs-pompiers
- Étude d'achat d'un véhicule d'occasion avec budget exceptionnel
 - Vieux véhicules poids-lourd difficiles à conduire et peu pratiques
 - Difficulté d'achat nécessitant de la réactivité
- Étude d'achat d'un véhicule neuf
 - Prix d'achat souvent prohibitif
 - Délais de livraison trop longs
 - Solution préférée mais pas envisageable si ces points ne peuvent pas être résolus

Solution

- Un constructeur vend son véhicule de démonstration, disponible immédiatement et à prix intéressant !

Véhicule :

- Marque : MAN / FEUMOTECH
- Modèle : TG 13.290 4X4 BL châssis double cabine
- Année : 19.08.2025
- Kilométrage : 800 km
- Valeur neuf : Fr 380'000 HT

Heures pompe : 2,5h

Le camion actuel serait repris par le vendeur pour un montant de Fr 20'000 (reprise incluse dans le montant de Fr 350'000) pour être transformé en camping-car.

Pour information, la modification de l'IVECO et l'achat d'une nouvelle pompe est devisé à Fr 56'000 TTC.

Lors de l'étude de cette délibération à la commission sécurité, celle-ci a estimé, au vu des explications du capitaine des pompiers, que la commune ne pouvait pas prendre de risque sécuritaire. Elle a donc préavisé favorablement cette délibération pour l'achat d'un camion tonne-pompe.

La commission des finances préavisé négativement cette délibération car elle estime que la réparation de la pompe sur le camion actuel est préférable à l'achat d'un nouveau camion. Elle regrette l'absence de justifications étayées par des chiffres et/ou des faits et estime que le courrier d'explications de Feumotech (vendeur du camion) n'est pas objectif.

Au bénéfice de ces explications, l'Exécutif vous recommande d'accepter cette délibération.

Mme NOLL ajoute qu'aujourd'hui, un courrier de l'état-major est arrivé. Elle dit que vu l'importance de ce sujet, le Conseil municipal a décidé d'en parler malgré qu'il soit arrivé hors délai.

« La délibération qui vous est présentée aujourd'hui vise à doter notre compagnie d'un moyen d'intervention adapté aux risques actuels et futurs de notre commune. »

Notre véhicule actuel date de 2012. Malgré plusieurs réparations, sa pompe n'est plus fiable et il ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui. Avec seulement 500 litres d'eau et un simple enrouleur haute pression, ses capacités restent très limitées. Depuis septembre 2025, l'état-major a examiné plusieurs solutions. La réparation de la pompe n'est aujourd'hui plus possible. La modification du véhicule actuel n'est pas recommandée par le constructeur. Quant à l'acquisition d'un véhicule d'occasion, elle reste difficile sans budget voté, les opportunités étant rares et souvent disponibles pour une durée limitée.

Le véhicule proposé embarque 1'500 litres d'eau et dispose d'une véritable pompe permettant l'engagement de plusieurs lignes de tuyaux simultanément. Il nous donnera les moyens d'intervenir efficacement sur les incendies, mais également lors d'inondations grâce à ses capacités de pompage et d'aspiration.

Cet achat répond aussi à une réalité que personne ne peut ignorer, notre commune va continuer à se développer fortement dans les prochaines années. Plus d'habitants, plus de bâtiments et des épisodes climatiques toujours plus marqués signifient davantage de risques et davantage de responsabilités.

Lors de l'intervention au bâtiment multigénérationnel, nos volontaires sont arrivés sur place en huit minutes. Le feu a pu être maîtrisé rapidement grâce à l'utilisation d'un extincteur, les occupants ont été pris en charge et les lieux sécurisés. Les moyens lourds du SIS sont arrivés vingt-sept minutes après l'alarme. Cette intervention démontre l'importance de disposer, au cœur de notre commune, de sapeurs-pompiers équipés et capables d'agir immédiatement lorsque chaque minute compte.

Le camion proposé étant un véhicule de démonstration représente également une opportunité financière rare. Vendu 350'000 francs alors qu'un véhicule équivalent coûte habituellement entre 450'000 et 500'000 francs, il permettra à la commune d'acquérir un outil moderne à un prix particulièrement avantageux.

Enfin, cet investissement est aussi un choix stratégique pour l'avenir. Si notre commune rejoint un groupement de défense incendie dans les années à venir, ce véhicule restera la propriété de la commune tant qu'il ne sera pas amorti. Disposer aujourd'hui d'un tonne-pompe garantit également qu'un moyen de ce type restera affecté à notre territoire dans le futur. À l'inverse, si nous renonçons à cet équipement aujourd'hui, rien ne garantit qu'un tel moyen sera un jour attribué à notre commune.

Il ne s'agit pas simplement de remplacer un véhicule vieillissant. Il s'agit de garantir à notre population des moyens d'intervention adaptés, efficaces et disponibles localement pour les vingt prochaines années.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette demande. »

Mme NOLL indique qu'avant l'ouverture de débat, elle tient à prendre son rôle de conseillère pour rappeler le respect du principe d'intégrité.

Je tiens à soulever un point qui me semble extrêmement important : le respect du principe d'intégrité.

Lors du Conseil municipal du mois de mai, nous avons tous voté la délibération portant sur l'approbation du règlement relatif à l'éthique des élus de la commune de Collex-Bossy. Sauf erreur de ma part, ce règlement s'applique à l'ensemble des élus, qu'ils soient membres du délibératif ou de l'exécutif.

L'article 3, intitulé « Principe d'intégrité », stipule notamment que les élus doivent :

« ne pas divulguer des renseignements confidentiels, notamment ceux obtenus en commission ».

Malheureusement, il semblerait que ce principe n'ait pas été respecté. À la suite de la commission des finances à laquelle je participais en remplacement de Tiziano, le mardi soir, j'ai eu la surprise de constater que, dès le mercredi matin, mon nom circulait sur un groupe WhatsApp de la compagnie des pompiers, accompagné de l'information selon laquelle j'avais voté contre l'acquisition du camion.

Je m'interroge donc : les discussions et les positions exprimées en commission ne sont-elles plus confidentielles ?

Je regrette sincèrement cette fuite. Non pas parce que j'aurais honte de mon vote, bien au contraire. J'assume pleinement ma position. Mais je considère qu'avant d'être commenté ou relayé, un vote mérite d'être expliqué et replacé dans son contexte.

Les raisons de mon vote sont les suivantes :

- Il est indiqué que le camion est dysfonctionnel depuis septembre 2025. Si tel est le cas, je m'interroge sur les raisons pour lesquelles ce sujet, qui touche directement à la sécurité, n'a été traité qu'aujourd'hui.
 - Il a été évoqué qu'une réparation du véhicule serait possible pour un montant d'environ 60'000 francs. Cette option mériterait, selon moi, d'être sérieusement étudiée, d'autant plus qu'une réorganisation importante du corps des pompiers est annoncée dans les cinq à dix prochaines années et que le matériel acquis aujourd'hui pourrait ne plus appartenir à la commune.
-

- Je regrette également le manque d'éléments chiffrés concernant l'utilisation effective du camion : combien de fois, au cours des dix dernières années, le réservoir et la pompe ont-ils été indispensables pour éteindre un incendie ? Combien de fois ont-ils été utilisés lors d'inondations ?
- Il a été indiqué que le secteur le plus problématique reste la Vieille-Bâtie, où il est nécessaire de dérouler environ 750 mètres de tuyaux. Dès lors, ne serait-il pas pertinent d'étudier également l'installation d'une borne hydrante supplémentaire à cet endroit stratégique, ainsi que l'entretien à long terme du réseau existant ?
- Enfin, notre commune doit également faire face à d'autres investissements liés à la sécurité, notamment pour notre salle communale qui ne peut actuellement plus accueillir certaines manifestations en raison d'exigences concernant les sorties de secours. Depuis le drame de Crans-Montana, les contrôles se sont renforcés et ces questions ne peuvent être ignorées.

Je tiens à être très claire : mon vote ne remet nullement en cause le rôle essentiel des pompiers ni mon estime pour leur engagement. J'ai beaucoup d'amis au sein de cette compagnie, peut-être un peu moins aujourd'hui et je leur suis reconnaissante pour le temps qu'ils consacrent à notre sécurité.

En tant que membre de la commission des finances, mon rôle est simplement d'examiner les projets sous l'angle financier, de poser des questions, d'étudier les alternatives et de m'assurer que les décisions prises le sont sur la base d'informations complètes et d'une vision à long terme.

C'est dans cet esprit, et uniquement dans cet esprit, que j'ai exprimé mon vote.

Mme GARCIA indique avoir voté positivement à l'acquisition du camion. Elle souligne que le temps de délibération et de votation était très court et qu'elle aurait aimé avoir plus de temps pour étudier la chose. Elle ajoute que différents frais vont toutefois s'ajouter. Elle précise que son but n'est pas de mettre la sécurité de la population de côté mais qu'il faut prendre petit à petit des priorités. Elle dit qu'il faudrait d'abord vraiment se pencher sur la réparation du camion dans la mesure du faisable et de l'envisageable. Elle dit que plus tard, ils pourraient envisager de changer le camion. Elle indique donc que ce soir, elle votera négativement à l'achat du camion de pompier.

Mme TAHERI dit que le Centre était plutôt partagé. Elle indique avoir voté contre car il faut reconnaître qu'au niveau des finances, il va falloir être attentif aux nombreuses dépenses et investissements dans les années à venir. Elle dit qu'en 2026, il était prévu de dépenser 1,5 million en investissement. Elle indique qu'en ajoutant les crédits d'engagement du patrimoine financier, ils arrivent à un total de 5 millions. Elle souligne que le massif projet des Houchettes les oblige à faire attention aux dépenses. Elle ajoute avoir été dérangée car elle n'a pas pu étudier d'autres devis. Elle souligne qu'ils n'auraient dans tous les cas pas eu le temps car il fallait se décider rapidement et qu'elle se méfie des décisions prises dans la précipitation. Elle dit que concernant la valeur de reprise du camion, elle n'a pas eu de preuve sur les autres potentiels racheteurs. Elle dit que c'est pour ça qu'elle va voter contre.

Mme MOTA indique qu'en tant que présidente de la commission sécurité, elle a voté pour. Elle dit être convaincue que c'est un achat nécessaire et que le camion devra être changé à un moment ou à un autre. Elle dit qu'il faut prioriser les dépenses liées à la sécurité et ainsi faire des économies ailleurs. Elle souligne s'abstenir lors de ce vote puisqu'on son groupe vote majoritairement contre.

M. PESENTI souligne que si la commission n'avait pas fuité, ils n'auraient pas eu à lire la lettre. Il indique avoir voté pour en commission sécurité mais qu'il va changer son vote en raison des nombreuses dépenses, notamment celles liées à la salle communale et aux dépenses qui vont arriver. Il indique que l'achat peut attendre. Il dit être pour le financement de Fr 60'000 pour mettre le camion aux normes. Il souligne qu'une hydrante peut être installée à la Bâtie pour déjà avoir quelque chose au point le plus loin. Il dit que ça peut être mis plus rapidement et que ça leur permettrait d'avoir une réflexion plus profonde sur le manque d'hydrant dans le village qui pourrait pourtant permettre d'agir plus rapidement et plus efficacement, ce qui réduirait les problématiques.

M. STEIMER indique qu'il a vendu des pompes pendant 35 ans et enseigné le pompage dans plusieurs institutions. Il propose, en tant qu'observateur expérimenté, d'aider à faire le bon choix. Il ajoute qu'il trouve le prix de Fr 60'000 important mais qu'il ne sait pas exactement ce qu'il implique.

M. VERARDI indique être désolé auprès de Mme NOLL car elle ne faisait que le remplacer lors de la commission des finances. Il dit que le nom de n'importe qui aurait pu fuiter. Il ajoute qu'il va lui aussi voter contre. Il dit que l'offre ne semble pas être des plus excitantes. Il souligne que la lettre des pompiers fait ressortir des incohérences de prix. Il ajoute qu'avec le rachat du camion actuel et l'offre faite sur le camion, ils n'économiseraient que Fr 30'000 ce qui n'est pas extraordinaire. Il souligne que le camion de la commune a à peine 6'000km et il pense alors que ce n'est pas la meilleure offre. Il dit rejoindre Mme TAHERI sur le manque d'offre ne permettant pas de faire des comparaisons. Il dit qu'avec l'état des finances et les projets à venir, il faudrait faire attention aux dépenses. Il souligne respecter les pompiers et leur travail.

M. FERRILLO souligne qu'aucun commissaire ne pense que la sécurité doit passer au second plan. Il rappelle toutefois que la commune a des responsabilités liées à des finances et à des engagements pris dans de multiples projets. Il souligne que beaucoup de choses auraient pu se passer entre septembre et mai, soit pendant que le camion n'était pas opérationnel. Il dit ne pas apprécier les pressions temporelles pour prendre une décision. Il souligne que les commissions ne peuvent pas fonctionner ainsi. Il dit que c'est pour ces raisons que CBA va voter contre l'achat du camion de pompier.

M. PFEIFFER indique qu'il avait donné un préavis positif en commission sécurité mais qu'après discussion avec les autres, il s'est rendu compte que des points n'étaient pas clairs comme le devenir du matériel pompier. Il souligne que l'achat n'était pas budgétisé. Il pense que c'est important de définir quels projets devraient passer en second plan avant de prévoir un achat qui mettrait tant de projets en péril. Il dit qu'après réflexion, il vaut mieux revoir l'achat et prendre plus de temps pour en discuter.

M. KENDE demande ce qui va se passer maintenant que le vote est évident.

Mme NOLL propose de renvoyer le sujet en commission sécurité. Elle pense que ce sujet doit être plus étayé avec d'autres offres pour savoir quelle direction prendre. Elle dit qu'il est aussi important de connaître l'avenir de la compagnie pour pouvoir déterminer si l'investissement est judicieux à ce moment charnière de devenir des compagnies de sapeurs-pompiers bénévoles.

Vu les problèmes que rencontre le camion actuel de transport d'eau, acheté en 2011, soit une pompe défectueuse qui doit être changée et, selon l'état-major de la compagnie CP 24, un camion ne correspondant plus aux besoins actuels

Vu l'offre de Feumotech pour l'achat d'un camion « tonne pompe » de démonstration pour un montant de Fr 350'000 TTC hors frais d'immatriculation et d'assurance

Vu les préavis des commissions sécurité (positif) et finances (négatif)

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

D E C I D E
par X oui, X non et X abstentions

D'acquérir le camion tonne pompe de démonstration Feumotech type MAN TGM 13.290 BL 4x4

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 350'000 F destiné à cette acquisition.

De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense prévue au moyen de 15 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 350'000 F afin de permettre l'acquisition de ce véhicule

Dorothea Noll,
Présidente du Conseil Municipal

À l'unanimité de 13 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, le Conseil municipal décide de renvoyer la délibération en commission sécurité puis en commission finances.

6. Résolution 3/2026 concernant la pose d'une barrière automatique avec alimentation autonome sur batteries à la douane de Bois-Chatton

Résolution présentée par la commission infrastructures concernant la pose d'une barrière automatique avec alimentation autonome sur batteries à la douane de Bois-Chatton

Considérant :

- a) Dans le but de préserver la tranquillité du village avant 7h et après 19h
- b) Que cette fermeture nocturne du passage frontière est une décision fédérale que la commune doit mettre en œuvre par défaut d'intervention de la douane
- c) Le montant actuel pour l'ouverture et la fermeture de la barrière par l'entreprise Python d'environ CHF 20'000.- par année
- d) Ajout d'une nouvelle ligne de bus 62 entre Gex et Versoix dès décembre 2026
- e) Le comptage des véhicules qui passent avant 7h du matin et après 19h soit :

Comptages effectués du 24 au 26 juin 2025 tous véhicules confondus :

741 véhicules	passés	entre 6h et 7h	direction Collex						
30 véhicules	passés	entre 6h et 7h	direction Versonnex						
183 véhicules	passés	entre 19h et 21h	direction Collex						
266	véhicules	passés	entre 19h et 21h	direction	Versonnex				

Comptages effectués du 14 au 16 octobre 2025 tous véhicules confondus :

726 véhicules	passés	entre 6h et 7h	direction Collex
13 véhicules	passés	entre 6h et 7h	direction Versonnex
151 véhicules	passés	entre 19h et 21h	direction Collex
513 véhicules	passés	entre 19h et 21h	direction Versonnex

Ces chiffres comprennent le passage du bus « montée et descente »

- f) Le coût de l'installation d'une barrière automatique avec alimentation autonome sur batterie d'environ Fr 63'000 TTC auquel il faut rajouter les frais d'entretiens annuels

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal décide à 13 oui, aucun non et aucune abstention de renvoyer cette résolution à l'Exécutif communal avec les décisions suivantes :

- 1) De commencer les négociations avec l'OCT par le biais d'un ingénieur mobilité ou civil dans le but d'obtenir une autorisation de construire pour cette barrière
 - 2) De présenter pour l'exécution des travaux d'installation de cette barrière
 - a. soit une délibération d'investissement,
 - b. soit un dépassement de ligne budgétaire
-

Dorothea Noll
Présidente du Conseil municipal

Sans débat, la résolution est acceptée par 13 oui, aucun non et aucune abstention

7. Résolution 4/2026 concernant des mesures de la qualité de l'air et du niveau de bruit

Résolution présentée par la commission territoire concernant des mesures de la qualité de l'air et des niveaux de bruit à Collex-Bossy avant l'éventuelle implantation d'une décharge de type A à Bellevue

Considérant :

- La reprise du projet d'implantation d'une décharge de type A sur la commune de Bellevue.
- La demande de l'ASICBE lors de sa séance publique, soutenue par le Centre
- La possibilité que cette décharge s'ouvre dans un horizon proche.
- Les craintes que l'exploitation de cette décharge entraîne une détérioration de la qualité de l'air et du niveau de bruit sur le territoire communal et plus précisément dans les villages de Crest d'El et de Collex.
- Que les données actuelles de la qualité de l'air à Collex-Bossy, mesures effectuées par le canton, se réfèrent aux résultats obtenus sur la commune de Meyrin.
- Qu'il n'y a pas de mesure du bruit à Collex-Bossy
- Qu'il est important de pouvoir comparer la qualité de l'air et du bruit avant et pendant l'exploitation de cette décharge à des emplacements précis situés sur le territoire communal.

Mme NOLL indique que ce point a été fortement discuté. Elle dit que la commission trouve important d'avoir un t=0 de la qualité de l'air et des nuisances sonores avant que la décharge voie potentiellement le jour. Elle souligne qu'en commission tout le monde était pour à l'exception d'une abstention.

M. STEIMER dit que CBA souhaite que la mairie se renseigne et prouve les capacités de l'Etat à effectuer ces mesures à satisfaction pour éviter de devoir se tourner vers un institut privé.

Mme NOLL souligne que ce point a été évoqué en commission. Elle dit que la commission a conclu que la neutralité du canton risque de ne pas s'appliquer entièrement, surtout avec un sujet tel. Elle dit que c'est pour cette raison que la commission a mis l'accent sur un institut privé, potentiellement vaudois, pour éviter toute interaction avec le canton de Genève sur ce sujet.

Mme TAHERI saisit l'occasion pour remercier les citoyens et associations qui se sont engagés pour arriver à ce résultat. Elle dit être satisfaite que la commission ait réagi rapidement en favorablement. Elle souligne qu'il faut rester vigilant puisque les menaces sont toujours là. Elle souligne que la commune n'est pas directement partie aux négociations mais qu'elle espère que la commune sera effectivement maintenue dans la boucle d'un point de vue information.

M. PFEIFFER demande si, en cas de dégradation, ils pourront prouver que c'est à cause de la décharge.

Mme NOLL explique que certaines poussières et gaz seront liés directement à la décharge et permettront de faire le lien. Elle ajoute que c'est aussi pour ces raisons qu'ils demandent l'aide des spécialistes.

Mme TAHERI ajoute qu'ils ont plus de chances d'avoir un argumentaire solide s'ils ont des chiffres auxquels se référer. Elle indique que cette étude peut servir plus largement, notamment pour se rendre compte d'une mauvaise qualité de l'air et prendre des mesures pour protéger la santé des citoyens.

M. FERRILLO souhaite revenir sur le deuxième considérant. CBA s'étonne que soit stipulé une association dans un considérant et se demande pourquoi ne pas avoir stipulé les initiants. Par ailleurs, le dit considérant ne devrait pas mentionner « soutenu par le Centre » puisque le vote a été effectué par tous les groupes bien qu'il ait été présenté par ledit groupe. CBA n'a pas souhaité s'associer à la démarche initiée par messagerie par le Centre car une décision de vouloir discuter des sujets de la décharge au sein de la commission Territoire avait été décidée lors du précédent CM.

Il était donc normal qu'on en parle en commission. Par conséquent, il propose de changer la partie mentionnant le Centre en la remplaçant par « l'ensemble des groupes politiques ».

Mme NOLL explique qu'ayant reçu le document le dimanche soir, il n'était pas possible d'en discuter avant le Conseil municipal. Elle indique que lors de la discussion de ce sujet en commission, le groupe CBA n'a pas relevé ce point. Elle souligne que ça a été une demande de l'association et des initiants, et qu'elle a simplement repris l'ordre calendaire. Elle explique que le Centre a été mentionné puisque c'est lui qui a envoyé le mail. Elle dit que la modification peut être faite bien que le vote soit déjà connu.

M. FERRILLO précise que CBA avait déjà fixé un rendez-vous avant l'association et les initiants avant que soit fixée la séance publique. Il dit que ça lui semble alors normal que l'ensemble des groupes y soit mentionné.

Mme NOLL conclut qu'ils vont alors retirer le considérant en question. Elle propose de faire un vote en deux fois : un vote sur la résolution puis un vote départageant le bureau d'étude privé et le canton.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal décide par 13 oui, aucun non et aucune abstention de renvoyer cette résolution à l'Exécutif communal avec les décisions suivantes :

- 1) De mandater un bureau d'études de la qualité de l'air et du niveau de bruit afin d'effectuer des mesures. Le but étant d'avoir des données au niveau du Crest-d'El, du stade Marc Burdet et de l'école de Collex, sur plusieurs périodes restant à définir avec les spécialistes.
- 2) De rédiger le cahier des charges de ce bureau avec la contribution de la commission territoire.
- 3) De prélever le montant du mandat sur la ligne budgétaire « honoraires conseillers, spécialistes » 0220.00.31320.00.

Dorothea Noll
Présidente du Conseil municipal

À 8 voix pour le bureau d'étude effectuée par un bureau privé, 4 voix pour une étude effectuée par le canton et 1 abstention, le Conseil municipal décide de demande à l'Exécutif de mandater un bureau d'étude privé.

M. STEIMER souligne que pour lui, il faudrait investir un peu dans les deux pour savoir si le canton peut donner le même service que le privé. Il dit qu'il faudrait déterminer quelle prestation est la meilleure.

Mme NOLL souligne l'aspect de confiance envers le canton. Elle dit que c'est un sujet qui a été discuté à plusieurs reprises. Elle dit que c'est l'historique qui fait qu'ils souhaitent se pencher vers un groupe privé.

Mme TAHERI indique qu'il faudrait un privé qui soit hors du canton de Genève.

M. SAUVAGNAT demande pourquoi ils ne feraient pas appel à un institut supérieur de l'environnement.

Mme NOLL indique que ça fait partie du canton.

8. Droit d'opposition des conseillers municipaux suite à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 13 mai 2026 relative à la reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC allouée à la FOCPE, pour un montant de Fr 400'000

Mme NOLL demande si quelqu'un veut s'y opposer.

Personne ne manifestant d'opposition, elle propose de passer au point suivant.

9. Tirage au sort des futurs locataires des parcelles agricoles communales, période 2026-2032

Mme NOLL indique que la commune a deux parcelles agricoles qu'elle met en location pour les agriculteurs intéressés. Elle explique que les intéressés peuvent s'inscrire sur une liste qui les mènera ensuite à ce tirage au sort déterminant qui occupera la parcelle pendant une période définie.

Candidats au premier tirage au sort, pour la parcelle 10.89 : (Route de Vireloup)

Résultat : Kim Girardet

Candidats au deuxième tirage au sort, pour la parcelle 23 : (Route de Bois Chatton)

Résultat : Claude Mercier

10. Propositions individuelles et questions

M. CHAHLAOUI indique que Pablo PFEIFFER va terminer son remplacement à la mairie à la fin du mois d'août. Il le remercie pour son engagement durant le remplacement qu'il a effectué ainsi que pour leur collaboration.

M. PESENTI demande ce qu'il en est des contrôles prévus à la route de Bois-Chatton. Il souligne que le stop est de plus en plus dangereux car de moins en moins respecté.

Mme MALHERBE indique qu'ils en ont parlé début juin en commission sécurité réunissant notamment la police cantonale et les douanes.

M. PESENTI demande aussi quel a été le coût final des travaux de la douane. Il demande aussi quel coût le changement du couvercle, la mise en place des cuvettes et le changement des sacs sur le chemin de l'Orcy ont engendré. Il demande si ce sujet peut retourner en commission infrastructure pour y faire un suivi. Il dit qu'ils ont peut-être dépensé un peu trop d'argent. Il ajoute, concernant le pont de Bossy, que des gens jouaient ce week-end de la musique forte. Il demande à ce que la commune informe le canton et le service de la faune sur ce sujet.

Mme MALHERBE demande où se trouvaient les personnes mettant de la musique.

M. PESENTI indique qu'ils sont partout et qu'ils ne respectent rien. Il souligne que des jeunes de la commune, inoffensif, ont été chassés de l'endroit, mais que ces personnes dérangeant la faune et les habitants ne se font pas réprimander. Il pense qu'il devrait y avoir des contrôles le week-end.

M. MUÑOZ indique que lorsque les comptes des travaux de la douane seront bouclés, ils seront présentés à la commission des finances.

M. VERARDI remercie la commune et M. CHAHLAOUI pour leur implication dans l'association sportive des Schtroumpfs, qui intègre les personnes en situation de handicap mental à travers le sport. Il indique qu'avec l'impulsion de M. CHAHLAOUI, il a pu organiser avec l'association, le 13 juin, un événement avec la première équipe de Collex et une équipe des sportifs des Schtroumpfs de football. Il ajoute avoir reçu des retours très positifs des sportifs concernant l'événement et l'apéritif offert à la fin.

M. PFEIFFER annonce son départ de Collex-Bossy à la fin de l'été. Il indique qu'il fera les démarches pour quitter ses fonctions de conseiller municipal. Il ajoute avoir demandé à Nadia Marquez si elle voulait reprendre ses fonctions mais qu'après réflexions, elle a décidé de ne pas les reprendre. Il souligne alors que c'est Kathryn Concannon qui le remplacera au sein du Conseil municipal.

Mme FLAMMIA demande, par rapport au bureau de vote, quelle est la durée d'engagement au sein du bureau.

Mme NOLL répond que c'est de janvier à décembre. Elle demande aussi à l'exécutif de rester vigilant durant l'été pour le rond-point.

* * *

La séance est suspendue à 21h pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes. À l'issue de la séance de questions, la Présidente sonne la fin de la séance à 20h45.

La présidente du Conseil municipal :
Dorothea Noll

La vice-présidente du Conseil municipal :
Odile Taheri

La procès-verbaliste :
Leyna Blanc